



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le 14 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de QUINCY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire au Foyer Rural, sous la Présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2022

Présents : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Mary STIANTI, Luc TABORDET.

Absents excusés : Christian MYSZKIEWICZ donne pouvoir à Luc TABORDET

Madame Agnès DELANNOY a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance 18h30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 février 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné par les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au budget de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents et représentés, approuve à l'unanimité le compte de gestion.

APPROBATION DE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal sous la présidence d'Agnès DELANNOY délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Pascal RAPIN

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DF	RF	DI	RI	D	R
Résultats reportés		285 842,40	31 803.55		31803.55	285 842.40
Opération de l'exercice	750 104,61	679 726,07	72 434.16	75081.91	822 538.77	754807.98
TOTAUX	750 104,61	965 568,47	104 237.71	75 081.91	854 342.32	1 040 650.38
Résultat de clôture		215 463.86	29 155.80			186 308.06
Reste à réaliser						
TAUX CUMULES	750 104.61	965 568.47	104 237.71	75 081.91	854 342.32	1 040 650.38
Résultats définitifs		215 463.86	29 155.80			186 308.06

- Reconnaît la sincérité du compte administratif
- Arrête les résultats définitifs résumés dans le tableau ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents et représentés, approuve à l'unanimité le compte administratif.

AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif de l'année 2021,

Constata que le compte administratif présente

Un excédent cumulé de fonctionnement de 215 463.86 €

Un déficit cumulé d'investissement de 29 155.80 €

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement)

- de la section d'investissement (1068) 29 155.80 €

Et report du solde disponible

- à la section de fonctionnement (002) 186 308.06 €

VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales de 9%

Taxe foncière propriétés bâties 37.45 %

Taxe foncière propriétés non bâties 39.44 %

Contribution foncière des entreprises 21.88 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal, des membres présents et représentés donne son accord pour augmenter le taux d'imposition des taxes locales de 9%.

Madame Sophie BERTRAND indique qu'il serait nécessaire de diminuer les charges du compte administratif pour l'année 2022.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur Le Maire présente et propose aux membres du conseil municipal le budget primitif 2022 comme suit :

En dépenses de fonctionnement la somme de : **994 609.06 €**

En recettes de fonctionnement la somme de : **994 609.06 €**

En dépenses d'investissement la somme de : **786 555.07 €**

En recettes d'investissement la somme de : **786 555.07 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, des membres présents et représentés approuve à l'unanimité le budget primitif de l'année 2022.

RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une lettre recommandée de la Préfecture en date du 24 mars 2022 disant que la délibération N°2022-05 pour un recrutement de vacataire n'est pas conforme à la réglementation et lui demande de retirer cet acte.

Le Maire propose à l'assemblée d'abroger la délibération 2022-05 et de reprendre une délibération conforme aux emplois saisonniers d'activités pour le centre de loisirs.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire expose également aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des emplois saisonniers pour la garderie du matin et du soir, pour l'encadrement des enfants de 3/5 ans et 6/10 ans pendant les journées des vacances scolaires et les mercredis en période scolaire, pour les sorties organisées par le centre de loisirs. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose aux membres du conseil municipal de créer, à compter du 14 avril 2022, cinq emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de (20/35^{ème}) à (35/35^{ème}) et de l'autoriser à recruter cinq agents contractuels pour une durée de 6 mois sur une période maximale de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité du centre de loisirs de QUINCY.

Après avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents et représentés décide à l'unanimité d'abroger la délibération N°2022-05 et de créer cinq emplois saisonniers à partir du 14 avril 2022 allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Lola GALLEGO étant employée en contrat vacataire depuis le 1 février 2022 jusqu'au 31 juillet 2022, (contrat que la préfecture demande de refaire) le conseil municipal décide de changer ce contrat en contrat d'emploi saisonnier du 1 avril 2022 au 31 juillet 2022.

RENOUVELLEMENT RANDONNEE OENOTOURISTIQUE

Monsieur Le Maire explique qu'il serait souhaitable de renouveler les panneaux de randonnée oenotouristique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents et représentés donne son accord pour le renouvellement des panneaux de randonnée et autorise Le Maire à signer les devis si rapportant.

PROJET EOLIEN A LURY sur ARNON

Monsieur Le Maire explique que la commune de LURY sur ARNON à le projet de créer un parc de 3 éoliennes, la préfecture demande de voter ce projet lors du conseil municipal.

Monsieur Le Maire met au vote le projet éolien.

Après avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents et représentés vote :

Pour : 6 Abstention : 8

Monsieur le Maire lève la séance à 20H30
Ont signé les membres présents

Pascal RAPIN



Sébastien CLAVIER



Luc DELANNOY



Jacques PERARD

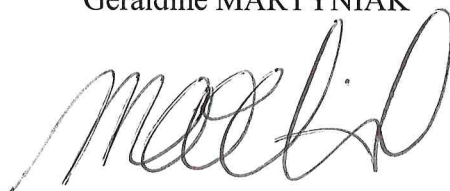


Mary STIANTI

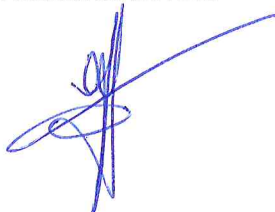
Agnès DELANNOY



Géraldine MARTYNIAK



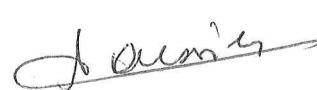
Patrick HERVET



Jean-Michel RADOUX



Nathalie HOUSSIER



Custudia CARVALHO



Christian MYSCZKIEWICZ

A donné pouvoir à Luc TABORDET

Luc TABORDET



Sophie BERTRAND

